https://www.lisors.fr/parrainage-civil/

Parrainage civil



Le Parrainage Civil, appelé aussi Baptême Républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant. Cet engagement moral n'a qu'une valeur symbolique et n'est donc pas régie par la loi. Néanmoins, les parrain(s) et marraine(s) doivent être majeurs.

Le Parrainage Civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il traduit leur attachement particulier à l'enfant.

Vous devez prendre contact avec le secrétariat de la Mairie afin de fixer une date de célébration.

Les documents à fournir sont les suivants :

- Le livret de famille
- L'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois à la date de la cérémonie
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois pour les parents ainsi que pour les parrain(s)/marraine(s)
- La photocopie recto/verso de la pièce d'identité des parents et parrain(s)/marraine(s)